

 <p>Auto-école Saint Marcel Gobelins</p>	<p>24 rue le brun 75013 Paris</p> <p>01.45.35.83.36 06.64.30.27.60</p> <p><i>auto.ecole.gobelins@free.fr</i></p>
--	--

Horaires de secrétariat : lundi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 19h et le vendredi de 10h à 13h

FORMULE PERMIS AM (BSR) 220€*

Déroulement de la formation :

- Un livret de formation est fourni à l'inscription, dans le but de faire un point sur les connaissances de l'élève.
 - Il doit être lu et rempli **avant** de se présenter le premier jour de la formation et **l'élève doit l'avoir avec lui.**
 - Elle se décompose en 5 séquences, 3 théoriques et 2 pratiques, réparties sur 8 heures.
 - Durant les séquences théoriques, basées sur un travail d'échange avec l'enseignant, l'élève apprendra les bases du code de la route et sera sensibilisé aux dangers de la circulation.
 - Durant les séquences pratiques, l'élève sera amené à conduire un cyclomoteur hors circulation dans un premier temps, puis sur voies ouvertes, si l'enseignant juge qu'il en est apte.
-
- ★ La formation se terminera par un débriefing afin de connaître le ressenti et les impressions de l'élève.



Dans le cas où l'élève est mineur, au moins un des parents ou un représentant légal doit obligatoirement être présent à la séquence de sensibilisation aux risques.



- ★ Le tarif comprend huit heures de formation, la fourniture du livret et la délivrance de l'attestation de suivi de formation

Numéro d'agrément : E 0107531500

Modalités de la formation :

- ✓ Le cyclomoteur et le casque sont fournis par l'auto-école le temps de la formation, cependant il incombe à l'élève de se munir de **gants et de vêtements adaptés** à la conduite d'un deux-roues motorisé. Ceux-ci sont précisés dans le livret fourni à l'inscription.
L'auto-école se réserve le droit de refuser un élève s'il n'est pas en possession des équipements réglementaires.
- ✓ Le règlement se fait au moment de l'inscription, de manière à bloquer une place dans une session.
- ✓ L'autorisation parentale figurant dans le livret doit être remplie et donnée au moment de l'inscription.



Documents à fournir :

- 4 photos d'identité couleur en format Ephoto numérique (différentes des pièces d'identité)
- Photocopie couleur recto-verso de la carte d'identité (sur le même côté de la feuille)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Un justificatif de domicile est une facture (Portable, électricité, dernier avis d'imposition)
 - si le justificatif n'est pas à votre nom, photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur + attestation d'hébergement (sur papier libre signé par les 2 parties)
Tout autres documents ne sont pas acceptés par l'ANTS.
- Pour les mineurs (16 et 17 ans): attestation de recensement
- Pour les mineurs (16 et 18 ans): photocopie du livret de famille
- Entre 17 et 26 ans : attestation de participation à la JAPD (ou JDC)
- Moins de 26 ans : ASSR2 (passée en classe de 3ème) ou ASR (passée dans un centre Greta)

A l'issue de la formation, vous recevrez un sms avec votre identifiant ants.gouv.fr. Il est impératif de valider le dossier sur internet dans un **maximum de 7 jours**.**



****A compter de la validation, votre permis vous sera envoyé par lettre recommandée dans un délai de 5 semaines.**